FIDA
Investir dans les populations rurales

Note pratique

Ciblage de la pauvreté, égalité des sexes et autonomisation dans le cadre de l'exécution des projets

Genre, ciblage et inclusion sociale

Les Notes pratiques sont rédigées par la **Division des politiques et du conseil technique** du FIDA. On y trouve des suggestions et indications concrètes à l'intention des chargés de programme de pays, des équipes de conception des projets et des partenaires d'exécution, pour les aider à concevoir et exécuter les programmes et projets.

Elles présentent, sous un angle technique et pratique, des approches, des méthodes, des modèles et des composantes de projet spécifiques qui ont été éprouvés et peuvent être recommandés en vue de l'exécution et de la reproduction à plus grande échelle. Les exemples de bonnes pratiques et les études de cas peuvent être utilisés comme modèles dans un domaine thématique particulier.

Les **Notes pratiques** fournissent aussi des outils pour concevoir et exécuter des projets en s'inspirant des meilleures pratiques observées sur le terrain. Elles aideront les équipes à mettre en œuvre les recommandations spécifiques contenues dans les politiques opérationnelles du FIDA, à appliquer les règles en matière de projets et à utiliser les outils de financement.

Les **Notes pratiques** sont des documents évolutifs qui seront régulièrement mis à jour à partir de l'expérience acquise et des retours d'information. Vos observations ou suggestions seront particulièrement appréciées. Veuillez, le cas échéant, contacter l'une des personnes mentionnées ci-après.

Autrice

Maria Hartl
Spécialiste technique principale, genre et inclusion sociale
Division des politiques et du conseil technique
Courriel: gender@ifad.org

Remerciements

Cette note pratique a été rédigée par Ndaya Beltchika, en collaboration avec Jeanette Cooke, Judith D'Souza, Catherine Hill et Helen Lackner. Maria Hartl, en collaboration avec Valentina Camaleonte, Beatrice Gerli, Anja Rabezanahary, Silvia Sperandini, Elizabeth Ssendiwala et Anita Kelles Viitanen, a apporté sa contribution et son soutien technique à sa mise au point.

Des remerciements vont également aux personnes ayant réalisé l'examen par les pairs, à savoir: Jonathan Agwe, Robert Delve, Khadidja Nene Doucoure, Norman Messer, Mattia Prayer Galletti et Glayson Ferrari Dos Santos.

Maria-Elena Mangiafico a assuré l'appui éditorial, a établi la présentation et a été en charge de la coordination générale tout au long de l'élaboration de cette publication.

Contact

Maria-Elena Mangiafico
Chargée de la gestion des savoirs et des dons
Division des politiques et du conseil technique
courriel: PTAKMmailbox@ifad.org

Juin 2017

Photo de couverture:
©FIDA/Sarah Morgan
Burundi – Programme transitoire de reconstruction après-conflit

Table des matières

Acronymes ..... **iv**

Introduction **1**

Responsabilités en matière de ciblage et de prise en compte des questions de genre **3**

Élaboration des stratégies en matière de ciblage et de genre **3**

Mise en œuvre des stratégies en matière de ciblage et de genre **5**

Sensibiliser aux questions relatives au ciblage et au genre lors des ateliers de démarrage 5

Établir un plan de travail et budget annuels tenant compte de la problématique femmes-hommes 6

Renforcer les capacités du personnel et des partenaires du projet en matière de genre et de ciblage 6

Élaborer une stratégie de communication dans le cadre du projet 6

Concevoir des formations et des réunions tenant compte de la problématique femmes-hommes 7

Dialoguer avec les membres de la communauté 7

Sélectionner les prestataires de services 8

Procéder à l'autoévaluation de la performance 8

Suivre les progrès accomplis et partager les expériences 8

Rôle des missions de supervision et d'appui à l'exécution **11**

Créer un environnement de travail favorable 14

Annexe 1: Mandat du coordonnateur des questions relatives au genre dans l'unité de gestion du projet **15**

Annexe 2: Principaux éléments d'une stratégie en matière de ciblage et de genre **16**

Annexe 3: Éléments clés pour l'élaboration du manuel d'exécution du projet **18**

Annexe 4: Liste de vérification pour préparer des formations et des réunions inclusives qui tiennent compte des questions de genre **19**

Annexe 5: Liste de vérification relative à l'autoévaluation du FIDA pour analyser la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les modalités d'exécution des projets **21**

Annexe 6: Évaluation de la performance en matière de ciblage et de genre pendant les missions de supervision et d'appui à l'exécution **24**

Annexe 7: Marqueur de l'égalité des sexes du FIDA pour évaluer la prise en compte des questions de genre pendant la mise en œuvre et à l'achèvement du projet **28**

Annexe 8: Indicateurs du SYGRI au niveau des produits et des résultats prenant en compte les questions de genre **30**

Acronymes

PTBA	Plan de travail et budget annuel
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l’impact
UGP	unité de gestion de projet

Introduction

La présente note pratique vise à améliorer la qualité et l'impact du ciblage et de la prise en considération de la problématique femmes-hommes dans les projets appuyés par le FIDA. Elle donne des indications et des conseils au personnel de projet pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des résultats des stratégies en matière de ciblage et de genre dans les interventions du FIDA. Elle indique également ce qu'il convient d'examiner au cours des missions d'appui à la mise en œuvre et de supervision pour fournir une assistance technique en matière de ciblage et de genre à l'unité de gestion du projet (UGP). Elle propose également des considérations essentielles pour faire du lieu de travail un environnement favorable à l'égalité des sexes.

La présente note s'adresse au personnel du FIDA, aux responsables et coordonnateurs des questions relatives au genre dans les UGP, aux chefs de projet, aux collègues des UGP, au personnel des organismes partenaires d'exécution et des prestataires de services, ainsi qu'aux spécialistes du genre et du ciblage participant aux missions d'appui et de supervision.

©©FIDA/Pablo Corral Vega
El Salvador – Programme de reconstruction et de modernisation rurale

La nécessité d'encourager le ciblage et de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les projets appuyés par le FIDA est examinée dans l'aperçu général inclus dans cette boîte à outils. Une note distincte contient des conseils relatifs au ciblage, à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes dans le cadre de la conception des projets. Toutefois, l'expérience sur le terrain montre que la mise en œuvre des stratégies en matière de ciblage et de genre dans le cadre des projets du FIDA est souvent inégale et insuffisante (voir la figure 1). Cela a des répercussions sur la performance des projets et la capacité à atteindre l'objectif de réduction durable de la pauvreté, d'où l'intérêt de la présente note pratique.

Responsabilités en matière de ciblage et de prise en compte des questions de genre

La responsabilité en matière d'intégration des questions d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et d'inclusion sociale devrait figurer dans les mandats de tout le personnel de l'UGP, ainsi que dans les mandats des partenaires d'exécution et des prestataires de services. La responsabilité générale de veiller à ce que ces aspects reçoivent une attention et des ressources suffisantes pendant l'exécution du projet incombe au chef ou au coordonnateur du projet.

Pour s'assurer que les projets atteignent les objectifs liés aux stratégies en matière de ciblage et de genre, le personnel de l'UGP de nombreux projets comprend un spécialiste du ciblage et du genre ou un sociologue de la ruralité (les mandats sont présentés dans la note pratique relative à la conception). Les personnes occupant ce poste sont souvent également chargées de veiller à l'inclusion sociale d'autres groupes, tels que les jeunes et les peuples autochtones, ainsi que d'assurer le développement communautaire. Lorsque la participation d'un tel spécialiste n'est pas prévue, un membre de personnel du projet devrait être désigné coordonnateur des questions relatives au genre. Les activités visant à assurer la prise en considération des questions d'égalité des sexes menées par le coordonnateur devraient compter parmi ses principales responsabilités, avec une répartition appropriée du temps, et ne devraient pas être considérées comme une tâche supplémentaire. Un modèle de mandat du coordonnateur des questions relatives au genre au niveau des projets est présenté à l'annexe 1.

En outre, conformément à son mandat, le responsable du suivi et de l'évaluation devrait être spécifiquement chargé du suivi de la performance du ciblage, des bénéficiaires et des aspects de l'exécution du projet liés au ciblage et au genre.

Élaboration des stratégies en matière de ciblage et de genre

Les stratégies en matière de ciblage et de genre d'un projet fixent l'objectif et le cadre en ce qui concerne la promotion de la réduction de la pauvreté et de l'égalité des sexes dans toutes les opérations du projet. Le cadre aide à déterminer de quelle manière et dans quels domaines les approches de ciblage et les besoins sexospécifiques doivent être pris en compte pendant la durée de vie d'un projet. Il est également utile pour l'élaboration d'un système de suivi et d'évaluation des résultats. La stratégie doit inclure un plan d'action détaillé comprenant les coûts associés, qui doit figurer dans le plan de travail et le budget annuels (PTBA).

Le personnel l'UGP chargé de la mise en œuvre de la stratégie devra mettre à jour et compléter les ébauches de stratégies définies pendant le processus de conception.

Examiner la documentation existante concernant le projet. Les principaux éléments des stratégies devraient être décrits dans le rapport de conception du projet. Certains détails seront mentionnés dans le texte principal du rapport de conception et expliqués plus en détail dans son annexe 2 relative à la pauvreté, au ciblage et au genre (qui comprend également les listes de vérification relatives au ciblage et au genre) (voir l'encadré 1). En outre, un document de travail portant spécifiquement sur ce sujet peut être établi. Si le manuel d'exécution du projet a déjà été élaboré, les considérations pertinentes doivent être reflétées dans le document. Des conseils sur la manière d'aborder le ciblage et les questions d'égalité des sexes dans le manuel d'exécution du projet figurent à l'annexe 3.

L'annexe 2 contient des précisions sur le contenu des stratégies en matière de ciblage et de genre.

Encadré 1. Informations sur le ciblage et le genre disponibles dans le rapport de conception du projet

- un profil des groupes cibles, comprenant leurs caractéristiques et la manière dont ils participeront aux différentes activités du projet;
- un aperçu des principaux éléments de la stratégie de ciblage, y compris les mesures opérationnelles;
- une analyse des questions de genre en rapport avec le domaine thématique du projet;
- un aperçu des principaux éléments de la stratégie axée sur le genre, y compris les mesures opérationnelles;
- les ressources humaines et financières nécessaires pour appuyer la mise en œuvre des stratégies.

Il devrait également être fait référence au ciblage et aux aspects liés au genre dans la description des composantes et des activités du projet, le système de suivi-évaluation et les mandats du personnel de l'UGP et des prestataires de services.

Collecter des informations complémentaires. À partir des informations contenues dans le rapport de conception et le manuel d'exécution du projet, décider si suffisamment d'éléments sont disponibles pour permettre la définition de stratégies complètes en matière de ciblage et de genre. Il peut être nécessaire de recueillir davantage d'informations pour assurer une meilleure compréhension des aspects du projet liés à la pauvreté et au genre. Pour ce faire, il est recommandé d'examiner d'autres documents ou de mener des activités sur le terrain.

Mise au point des stratégies. Organiser un atelier avec les collègues, les principaux partenaires d'exécution et les prestataires de services pour accroître la pertinence des stratégies par rapport à l'exécution globale du projet et assurer leur adhésion. Cela permettra d'établir des plans d'action réalistes, de déterminer les besoins en matière de formation et d'assurer l'allocation des ressources nécessaires. Une fois la stratégie mise au point, il est important de l'inclure dans le PTBA, afin de la traduire en actions concrètes pour le programme et le budget du projet. Les éléments clés à prendre en considération sont ceux qui peuvent permettre d'en faire davantage, à savoir:

- élargir la portée du projet au profit des ménages les plus pauvres;
- élargir la portée du projet afin d'autonomiser le groupe cible, notamment les rurales, les jeunes et les peuples autochtones;
- renforcer les incidences du projet sur l'égalité des sexes;
- préciser les mécanismes de mise en œuvre afin d'atteindre les objectifs énoncés dans les stratégies (par exemple, recenser les partenaires d'exécution, préciser les modalités de mise en œuvre et assurer la coordination avec d'autres interventions du projet).

Mise en œuvre des stratégies en matière de ciblage et de genre

Sensibiliser aux questions relatives au ciblage et au genre lors des ateliers de démarrage

Les ateliers de démarrage marquent généralement le lancement officiel du projet avec les principales parties prenantes, notamment le personnel de l'UGP, les partenaires d'exécution, les représentants du gouvernement, les prestataires de services, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Le personnel du bureau de pays et du siège du FIDA est également présent, ainsi que, éventuellement, les experts techniques qui ont travaillé à la conception du projet ou qui ont acquis une expérience pertinente dans le cadre d'autres projets.

Cet atelier de deux à trois jours offre une occasion idéale de communiquer aux participants des orientations sur l'engagement du FIDA, appuyé par les politiques relatives au ciblage et au genre, à travailler avec les ruraux pauvres, à promouvoir l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes. Si la session portant sur le ciblage et le genre se tient au début des travaux, elle permet de définir le cadre des discussions ultérieures sur les principales composantes du projet et les modalités d'exécution.

Quelques suggestions en vue de l'organisation d'une session sur le ciblage et le genre dans le cadre des ateliers de démarrage sont présentées dans l'encadré 2. Cette démarche peut être reproduite si des ateliers d'orientation sont organisés au niveau régional ou du district dans le cadre du processus de démarrage du projet. Une formule simplifiée peut être utilisée au niveau communautaire.

Encadré 2. Suggestions concernant les présentations lors des ateliers de démarrage

- Décrire l'engagement du FIDA en matière de ciblage et de genre dans le développement rural (en s'appuyant sur les politiques correspondantes) et l'illustrer par des exemples pertinents pour le projet (par exemple, en utilisant le même axe technique).
- Définir le groupe cible – qui sont ses membres, où ils se trouvent et quels sont leurs moyens d'existence – et indiquer les possibilités et les problèmes particuliers auxquels ils font face et qui sont pertinents pour le projet.
- Exposer les principales questions relatives au genre, aux jeunes et aux peuples autochtones en rapport avec l'axe thématique du projet.
- Décrire les principaux éléments des stratégies en matière de ciblage et de genre qui seront utilisés dans le cadre du projet pour assurer la collaboration avec le groupe cible, ainsi que les activités visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes.
- Expliquer les procédures de mise en œuvre, les ressources humaines et financières, ainsi que la nécessité de suivre les groupes cibles et de communiquer des données ventilées par sexe dans le système de suivi-évaluation.

Mettre l'accent sur la responsabilité conjointe du personnel du projet, des partenaires d'exécution et des prestataires de services pour garantir que le projet contribue efficacement à la réduction de la pauvreté, au renforcement de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Établir un plan de travail et budget annuels tenant compte de la problématique femmes-hommes

Le PTBA de l'UGP est un outil de gestion essentiel pour l'exécution des projets, puisqu'il fournit la base juridique pour les dépenses. Il s'agit d'un mécanisme permettant de s'assurer que les objectifs en matière de genre et de ciblage sont traduits en activités, intrants, produits et résultats, et reflétés dans la planification physique et financière. Il permet de veiller à ce que les activités du projet et les ressources nécessaires soient pleinement intégrées dans le processus de gestion et d'exécution. Il rassemble également des données de référence pour mesurer les progrès accomplis dans l'exécution tout au long de l'année.

Pendant la préparation du PTBA, le spécialiste du genre ou coordonnateur des questions relatives au genre devrait consulter chaque responsable des composantes pour s'assurer que la problématique femmes-hommes soit prise en considération dans les activités pertinentes. Il convient de faire référence à la stratégie en matière de genre et au plan d'action connexe élaborés au démarrage du projet ou par la suite. Cela garantira que le budget tient compte de la problématique femmes-hommes, grâce à une allocation suffisante de ressources pour la mise en œuvre des stratégies en matière de ciblage et de genre et la prise en considération de la dimension de genre dans la comptabilité et les audits financiers. Si nécessaire, la budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes peut servir d'outil de sensibilisation pour redistribuer les ressources de manière équitable.

Renforcer les capacités du personnel et des partenaires du projet en matière de genre et de ciblage

En plus des orientations fournies lors des ateliers de démarrage, il peut être utile de proposer une formation spécifique sur l'analyse de la pauvreté et la problématique femmes-hommes et des approches participatives pour le personnel et les agents de terrain de l'UGP, les partenaires d'exécution et les prestataires de services. Cela contribuera à une meilleure compréhension des questions relatives au genre et à une meilleure intégration de la problématique femmes-hommes dans toutes les composantes du projet, et permettra de produire des effets bénéfiques en matière d'égalité des sexes. Il est souvent plus efficace de dispenser cette formation dans le cadre d'une série de courtes sessions visant à renforcer l'apprentissage et le partage pour une période définie.

Élaborer une stratégie de communication dans le cadre du projet

Il est essentiel de mettre en place des stratégies de communication efficaces pour garantir que les groupes cibles sont bien informés sur les activités du projet et motivés à y participer.

Les canaux de communication disponibles sont nombreux et variés, allant des médias populaires et des groupements communautaires traditionnels aux technologies de l'information telles que les clubs d'auditeurs d'émissions de radio, la télévision, la messagerie sur téléphone portable, etc. Lors de la sélection des médias à utiliser pour un objectif précis, il convient de veiller à ce que le choix et la combinaison des outils de communication soient accessibles aux groupes cibles (voir l'encadré 3).

Encadré 3. Aspects à prendre en considération en matière de communication

- Le message véhicule-t-il des stéréotypes ou des préjugés sexistes?
- L'information véhicule-t-elle un message positif ou négatif au sujet de certains individus ou groupes d'individus?
- Le message s'adresse-t-il spécifiquement aux hommes, aux femmes ou aux deux? Est-il perçu de la même façon par les femmes et les hommes? Quelles réactions suscite-t-il?
- Le message est-il clair et appuyé par des exemples?
- Le message remet-il en question les inégalités traditionnelles entre les sexes et a-t-il une incidence positive sur l'égalité femmes-hommes?

Toutes les formes de communication – écrite, orale ou visuelle – doivent être examinées avec soin, car elles peuvent perpétuer involontairement des stéréotypes de rôles et de comportements dévolus aux femmes et aux hommes par la société. La communication, les supports de vulgarisation et les ensembles de savoirs doivent être examinés pour garantir qu'ils sont non sexistes, tant au niveau du langage, du degré d'alphabétisation et des thèmes.

Concevoir des formations et des réunions tenant compte de la problématique femmes-hommes

Tous les types d'activités de formation et de renforcement des capacités menées dans le cadre du projet – allant des cours en salle de classe aux visites sur le terrain, en passant par les démonstrations sur le terrain et les réunions communautaires – devraient être planifiées en tenant compte de la problématique femmes-hommes. Pour ce faire, il faut créer un environnement propre à faciliter la pleine participation des femmes et des populations pauvres. Il est notamment important de comprendre et de surmonter les obstacles qui peuvent limiter les possibilités de participation des femmes. Dans certains contextes, les sessions réservées aux femmes peuvent être l'option la plus appropriée.

Une liste de vérification complète des points à prendre en considération lors de la conception de formations et de réunions inclusives figure à l'annexe 4. Cette liste peut être partagée avec les collègues et les partenaires qui organisent des formations et des réunions à l'intention des participants au projet.

Dialoguer avec les membres de la communauté

Le dialogue avec les membres de la communauté, en général, et les dirigeants (souvent masculins) en particulier, est essentiel au succès de la mise en œuvre des activités sur le terrain. Les avantages en découlant sont nombreux, notamment pour garantir que les activités du projet sont ancrées dans la réalité de la perspective communautaire. Il peut être nécessaire de prendre des mesures spécifiques pour s'assurer que les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés aient la possibilité d'exprimer leurs opinions (notamment au moyen d'entretiens avec des informateurs clés ou de rencontres séparées avec des femmes et des hommes).

La communauté peut collaborer à l'exécution des projets de plusieurs manières, notamment en:

- participant à l'évaluation des besoins et à la planification des interventions;
- déterminant les critères d'admissibilité pour la participation aux activités du projet;
- identifiant les indicateurs de l'autonomisation des femmes.

Sélectionner les prestataires de services

L'UGP peut renforcer la portée et les effets en recherchant des partenaires et des prestataires de services faisant preuve d'engagement à l'égard du développement en faveur des pauvres, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et ayant de l'expérience en matière de ciblage de la pauvreté et de méthodes participatives. Ces caractéristiques peuvent être incluses dans les critères de sélection. Les objectifs et les résultats des stratégies en matière de ciblage et de genre peuvent être mentionnés dans les contrats fondés sur les résultats.

Les prestataires de services peuvent être encouragés à travailler avec des expertes et à recruter des travailleuses de terrain pour renforcer l'impact sur le terrain, en particulier dans les contextes où la mobilité des femmes et leur capacité à se mélanger aux hommes sont limitées. Dans la mesure du possible, les prestataires de services devraient participer à des missions conjointes de supervision.

L'UGP peut entreprendre, avec des partenaires, d'élaborer une stratégie de communication commune pour l'égalité des sexes et le ciblage de la pauvreté.

Procéder à l'autoévaluation de la performance

L'UGP peut établir des procédures internes pour suivre la performance de la mise en œuvre des stratégies en matière de genre et de ciblage, comprenant notamment:

- La réalisation d'une autoévaluation des stratégies en matière de ciblage et de genre dès le début du projet pour affiner les dispositions organisationnelles.
- La réalisation d'une autoévaluation de la mise en œuvre des stratégies en matière de ciblage et de genre (voir l'annexe 5).
- La conduite d'une analyse de la prestation de services (entreprises, technologies, formation, crédit) sous l'angle des questions relatives au genre, à la pauvreté, aux jeunes ou intéressant les personnes vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine ou le syndrome d'immunodéficience acquise.
- L'application de mesures visant à donner suite aux conclusions de l'analyse et à s'attaquer aux obstacles potentiels à la participation (tels que la sélection de moments ou de lieux non appropriés, le paiement de frais ou le travail supplémentaire fourni, et les exigences de garantie).

Des questions visant à aider les responsables de l'exécution des projets et les membres des missions de supervision à évaluer les performances de la prise en considération du ciblage et du genre sont présentées aux annexes 5 et 6.

Suivre les progrès accomplis et partager les expériences

Mise en place d'un système de suivi-évaluation tenant compte des questions de genre

La collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et par âge contribuent à améliorer les performances et les résultats des projets en: i) mettant en évidence les lacunes dans l'exécution des projets; ii) permettant de comprendre et de corriger toute répercussion négative des interventions des projets sur les femmes et les hommes; iii) analysant les tendances en matière d'autonomisation des femmes (voir l'encadré 4). Ces travaux sont entrepris en étroite collaboration avec le responsable du suivi-évaluation.

Encadré 4. Orientations pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation tenant compte des questions de genre

- Examiner et réviser le cadre logique du projet et ajouter ou renforcer les indicateurs relatifs à l'égalité des sexes.
- Intégrer les questions d'égalité des sexes dans l'enquête de référence, les enquêtes annuelles sur les résultats, l'examen à mi-parcours et les évaluations d'impact.
- Analyser et interpréter les données ventilées par sexe et par âge, complétées par des données qualitatives, et rendre compte des résultats dans des rapports de situation semestriels et annuels (et des rapports distincts, le cas échéant).
- Collaborer avec les responsables des composantes du projet et les partenaires d'exécution pour utiliser les données et les conclusions issues de l'exercice de planification annuel, l'objectif étant de renforcer la portée et l'impact du projet.
- Renforcer les capacités du personnel de projet concernant les méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives (en particulier l'approche tenant compte des questions de genre dans le suivi-évaluation).

©FIDA/Michael Benanav
Inde, Rassemblement mondial des femmes pasteurs

Pour des idées sur la manière de collecter de données qualitatives, voir l'exemple 2 de l'annexe 2 de la note pratique sur le ciblage et l'égalité des sexes dans le cadre de la conception des projets du FIDA, ainsi que le guide de terrain de l'Analyse sociale pour les projets d'investissement agricole et rural (2011) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

En plus du système de suivi-évaluation adapté au projet, des informations sélectionnées doivent être collectées pour le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) des projets soutenus par le FIDA. Plusieurs indicateurs du SYGRI au niveau des produits et des résultats prennent en compte la problématique femmes-hommes[1] (voir l'annexe 8). Les indicateurs pertinents du SYGRI décrivent les progrès accomplis dans la réalisation des cibles relatives aux questions de genre grâce aux trois objectifs stratégiques de la politique du FIDA en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Pour déterminer les lacunes des systèmes de suivi-évaluation des projets concernant la prise en considération de la problématique femmes-hommes, les indicateurs utilisés dans le cadre logique du projet devraient être vérifiés. L'indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture offre un cadre complet pour le suivi de l'impact des activités de projet sur divers aspects de l'autonomisation des femmes, à savoir: i) les décisions relatives à la production agricole; ii) l'accès aux ressources productives et le pouvoir de décision en la matière; iii) le contrôle sur l'utilisation des revenus; iv) les compétences d'encadrement dans la communauté; v) l'emploi du temps.

Le document intitulé *Managing for impact in rural development: A guide for project M&E* (Gérer l'impact sur le développement rural: guide pour les projets de suivi-évaluation) (2002) fournit des conseils pratiques et des exemples pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation qui permette de suivre les différences ventilées par sexe et d'évaluer l'impact du projet en matière d'égalité femmes-hommes.

Réseaux sur les questions de genre et gestion des savoirs

La production et la gestion des produits et des résultats en matière de savoirs relatifs à la problématique femmes-hommes sont essentielles pour partager les meilleures pratiques en vue d'une éventuelle reproduction et d'une transposition à plus grande échelle. Elles sont fondées sur l'analyse de ce qui a contribué à – ou empêché – la réalisation de progrès en matière de ciblage et d'autonomisation des femmes. Cela peut se faire en élaborant une stratégie efficace de gestion des connaissances en matière de genre et de ciblage.

Il est important de recueillir et de partager les expériences, les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans et par-delà les projets. Divers réseaux et communautés de pratique peuvent être mis en place pour mettre en relation les parties prenantes à divers niveaux et entre les différents projets (voir l'encadré 5). Cela permet de créer un environnement propice à la concertation entre les projets, les gouvernements et le FIDA pour renforcer la contribution des projets à l'égalité des sexes et au mieux-être des rurales.

Encadré 5. Réseaux nationaux du FIDA sur les questions de genre

Pour améliorer la performance des projets en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, certains pays ont renforcé ce modèle en créant des réseaux nationaux sur les questions de genre. Ces réseaux favorisent la concertation et encouragent les interactions et la collaboration entre les coordonnateurs des questions relatives au genre des projets et d'autres personnes ressources clés qui participent, au niveau des pays, à la mise en œuvre des interventions de développement. Il s'agit de groupes thématiques ou de communautés de pratique dans lesquels les coordonnateurs des questions relatives au genre, les chercheurs, les praticiens et d'autres experts des projets financés par le FIDA en cours d'exécution s'intéressant aux questions liées à la problématique femmes-hommes se réunissent pour partager des expériences, des savoirs et des problèmes. Les premiers réseaux nationaux du FIDA sur les questions de genre ont été établis au

[1] FIDA, *RIMS first- and second-level results handbook* (Rome, 2014), disponible à l'adresse suivante

Kenya, au Népal et aux Philippines, et visent à:

- échanger des savoirs de terrain entre les projets et les pays (Sud-Sud) et entre le siège et les bureaux de pays;
- faciliter la communication, la réflexion et l'apprentissage sur les questions, pratiques et besoins communs qui peuvent avoir une incidence sur les projets et l'efficacité du FIDA au niveau des pays;
- promouvoir l'appui entre les pairs, l'assistance technique et le partage des connaissances et des solutions;
- favoriser la mise en œuvre et le suivi des activités du projet en tenant compte de la problématique femmes-hommes;
- renforcer les partenariats, la sensibilisation et la concertation sur les politiques.

Participer à la concertation sur les politiques

Les données recueillies sur le terrain peuvent être utilisées pour plaider en faveur de l'égalité des sexes lors de la participation à l'élaboration des politiques et pour promouvoir une législation visant à remédier aux inégalités entre les sexes dans le secteur rural et à soutenir la discrimination positive. Les gouvernements ont signé ou ratifié la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et établissent des rapports périodiques sur son application. Les mécanismes nationaux facilitent la promotion de l'égalité des sexes, et sont souvent appuyés par des plateformes interministérielles auxquelles participent les ministères de l'agriculture ou du développement rural (voir les exemples donnés dans l'encadré 6).

Encadré 6. Exemples d'initiatives de participation à l'élaboration des politiques axées sur l'égalité des sexes

En **Inde**, l'initiative de lutte contre la violence à l'égard des femmes (Shaurya Dal), développée dans le cadre du Programme d'autonomisation des femmes rurales (Tejaswini), a été renforcée dans tout le Madhya Pradesh. Le FIDA a souligné la contribution de l'initiative au développement rural, en mettant en lumière ses avantages pour l'ensemble de la population et de l'économie rurales.

En **El Salvador**, le Programme Rural Adelante vise à renforcer le cadre des politiques publiques pour créer un environnement inclusif et durable plus favorable au développement rural. Cette initiative de participation à l'élaboration des politiques appuie l'inclusion des femmes et des peuples autochtones dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques relatives aux chaînes de valeur et à la résilience face aux changements climatiques, tant au niveau municipal que par l'intermédiaire des institutions nationales.

Rôle des missions de supervision et d'appui à l'exécution

Les missions de supervision et d'appui à l'exécution du FIDA se déroulent généralement deux fois par an au cours des trois premières années de mise en œuvre et une fois par an au cours de la période d'exécution restante du projet.

Durant les missions, il est essentiel d'examiner la performance du projet du point de vue des résultats des activités liées au ciblage et au genre et d'en rendre compte, ainsi que d'apporter un soutien technique et des ajustements à la conception pour améliorer l'efficacité (voir les encadrés 7 et 8). Des modèles de mandat en matière d'égalité des sexes et de ciblage sont présentés à l'annexe 1.

Encadré 7. Liste de vérification pour les missions de supervision et d'appui à l'exécution

- Veiller au respect des politiques du FIDA en matière de ciblage et d'égalité des sexes.
- Évaluer la pertinence et l'efficacité des stratégies en matière de ciblage et de genre (voir l'encadré 8).
- Discuter avec les bénéficiaires des deux sexes de la mesure dans laquelle ils participent aux activités du projet ou en tirent profit, et déterminer tout ajustement qui permettrait de renforcer la portée et l'égalité des sexes.
- Évaluer le PTBA pour garantir une allocation adéquate des ressources en faveur de l'intégration de la dimension sexospécifique.
- Mettre en place de mécanismes pour assurer un suivi participatif respectant l'équilibre entre les sexes.
- Examiner et analyser les informations ventilées par sexe sur la performance des projets en matière d'égalité des sexes et de ciblage.
- Discuter avec le personnel de l'UGP et les autres membres de la mission des moyens de renforcer, si nécessaire, le ciblage et les aspects liés au genre dans la mise en œuvre des projets.
- Évaluer la performance des projets en matière de ciblage, de réduction de la pauvreté et d'égalité des sexes en utilisant le barème de notation à six points du FIDA (voir les directives concernant la mission de supervision et l'annexe 6).

Encadré 8. Examen de l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies

- Ciblage géographique – les critères de sélection des zones les plus pauvres d'un pays ou d'une région ont-ils été utilisés de manière appropriée?
- Autociblage – les biens et services sont-ils adaptés aux priorités, aux actifs, aux capacités et aux stratégies de subsistance des groupes cibles recensés, sans qu'aucune intervention spécifique soit nécessaire?
- Ciblage direct – des mesures spécifiques ont-elles été mises en place pour acheminer des services et des ressources vers des membres ou des groupes précis de la communauté qui, sans cela, ne bénéficieraient pas des activités du projet?
- Mesures d'autonomisation – comment la capacité et la confiance en soi de ceux qui ont moins de voix et de pouvoir a-t-elle été renforcée de façon à leur permettre d'exprimer leurs besoins et de participer à la planification, à la prise de décision et aux activités du projet?
- Mesures de facilitation – des activités visant à encourager les parties prenantes et les partenaires à créer un environnement politique et institutionnel propice au développement favorable aux pauvres, à la participation communautaire, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des groupes vulnérables ont-elles été menées?
- Autonomisation économique – des mesures spécifiques visant à améliorer l'autonomisation économique des femmes par l'amélioration de l'accès du ménage aux actifs productifs et du contrôle sur ceux-ci ont-elles été prises?
- Voix et représentation – des mesures visant spécifiquement à renforcer le rôle des femmes dans la prise de décision au sein du ménage et de la communauté, ainsi que leur représentation dans les institutions locales et aux postes à responsabilité ont-elles été prises?
- Charge de travail – des mesures visant spécifiquement à réduire la charge de travail et à assurer une répartition équitable des tâches entre les sexes ont-elles été prises?
- Mesures procédurales – des activités visant à faciliter la transparence des procédures administratives et à éliminer les obstacles fortuits qui peuvent entraver l'inclusion sociale et l'égalité des sexes ont-elles été menées?

©FIDA/Mwanzo Millinga
République-Unie de Tanzanie – Projet "First Mile"

Créer un environnement de travail favorable

Il est également important que l'engagement en faveur de l'égalité des sexes se reflète dans le fonctionnement interne de l'UGP et dans les activités liées aux projets (voir l'encadré 9).

Encadré 9. Égalité des sexes sur le lieu de travail

Personnel

- S'efforcer d'assurer l'égalité des sexes dans le recrutement du personnel par classe dans le bureau principal du projet et du personnel de terrain, en particulier pour les activités de sensibilisation.
- Veiller à ce que les femmes et les hommes soient traités sur un pied d'égalité en matière de recrutement, d'embauche, de rémunération, de formation et de promotion.
- Organiser une formation de sensibilisation à l'intention de tout le personnel.

Lieu de travail

- Veiller à ce que les femmes et les hommes aient accès à des installations adéquates.
- Prendre des dispositions concernant les congés maternité/paternité, l'adoption et l'allaitement.
- Veiller à ce que le lieu de travail soit exempt de harcèlement sexuel ou d'autres formes de harcèlement et prévoir un mécanisme de recours tenant compte de la problématique femmes-hommes.
- Favoriser l'équilibre entre le travail et la vie privée.
- Formation en ligne sur le genre et la diversité[2] sur le lieu de travail.

Photographe: Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole Madagascar – Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole

[2] Disponible dans le Système de gestion de l'apprentissage du FIDA.

Annexe 1: Mandat du coordonnateur des questions relatives au genre dans l'unité de gestion du projet

Rôles et responsabilités

Sous la supervision générale du chef de projet, le coordonnateur du projet mènera des activités dans trois domaines principaux pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Exécution du projet

Collaborer avec chaque spécialiste de l'UGP pour procéder à un examen critique de la conception du projet, déterminer dans quelle mesure chaque composante ou sous-composante tient compte des questions d'égalité des sexes, et repérer les possibilités de renforcer la mise en œuvre sous l'angle de la problématique femmes-hommes.

Examiner les processus fondamentaux d'exécution des projets pour formuler des observations et des suggestions sur la manière d'obtenir les meilleurs résultats possibles en ce qui concerne le ciblage, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale.

Veiller à ce qu'une attention suffisante soit accordée aux dimensions sexospécifiques du projet dans le PTBA, les rapports de situation annuels et les autres ressources relatives au suivi-évaluation.

Communication

Assurer la liaison avec le bureau de pays du FIDA et l'équipe chargée des questions de genre au siège du FIDA en ce qui concerne la problématique femmes-hommes dans le cadre de la mise en œuvre, du partage des connaissances et d'autres aspects.

Faire office de canal de communication entre le projet et d'autres personnes travaillant sur les questions de genre dans les administrations publiques, les organismes d'exécution, d'autres projets de développement et au FIDA.

Aider les collaborateurs du projet à accéder aux informations dont ils peuvent avoir besoin sur les questions de genre et partager les bonnes pratiques.

Sensibilisation

Connaître les politiques des institutions liées au projet en matière d'égalité des sexes, y compris les politiques nationales et ministérielles, les institutions d'exécution et les organismes de financement, dont le FIDA.

Sensibiliser le personnel et les partenaires du projet à la nécessité de veiller à ce que les résultats du projet soient conformes aux objectifs de la politique du FIDA visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Conditions préalables recommandées

Le coordonnateur des questions relatives au genre devrait avoir une connaissance globale des questions sociales et de la problématique femmes-hommes dans les domaines d'activité du FIDA.

Dans la mesure du possible, le chef de projet devrait garantir que le coordonnateur dispose de temps expressément dédié à l'exécution des tâches décrites ci-dessus.

Annexe 2: Principaux éléments d'une stratégie en matière de ciblage et de genre

1. **Contexte (1/2 page)**

Cette partie contient une brève description du projet, du montant et de la durée du prêt, de la zone couverte, des objectifs, des composantes et des partenaires d'exécution.

2. **Justification (1 à 2 pages)**

Cette section vise à mettre en lumière les caractéristiques de la pauvreté de la population qui sont particulièrement pertinentes pour le projet et à expliquer en quoi le fait d'aborder ces questions aidera à atteindre les objectifs du projet.

Elle vise aussi à mettre en exergue les questions relatives au genre qui sont particulièrement pertinentes pour le projet et à expliquer en quoi le fait d'aborder ces questions aidera à atteindre les objectifs du projet.

3. **Stratégie de ciblage (2 pages)**

Groupes cibles et matrice des profils;

Mécanismes de ciblage;

Portée des activités du projet par groupe cible (pyramide – voir la note pratique sur la conception).

4. **Justification de l'intégration des questions de genre (1 à 2 pages)**

Cette section explique quels seront les produits du projet dans une perspective sexospécifique et détermine les impacts attendus en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (en ce qui concerne l'autonomisation économique, la prise de décision et la répartition équitable de la charge de travail).

5. **Ciblage et prise en considération des questions de genre – liste de vérification des composantes et sous-composantes (5 pages)**

Cette partie décrit en détail les conditions requises pour établir un mécanisme d'exécution des projets qui soit plus favorable aux pauvres et prenne davantage en considération la problématique femmes-hommes. Chaque sous-composante est examinée et les principales activités sont notées pour aider les responsables de l'exécution sur le terrain à faire en sorte que la mise en œuvre soit favorable aux pauvres et tienne compte des questions d'égalité des sexes.

6. **Prise en compte des questions de genre au niveau organisationnel (13 pages)**

Cette section devrait préciser les conditions requises pour mettre en place, dans l'organisation, des systèmes favorables aux pauvres et tenant compte de la problématique femmes-hommes, qui auront une incidence sur le terrain. Il sera question des règles des services de ressources humaines, de la sensibilisation du personnel du projet à l'égalité des sexes, etc.

7. **Modalités de mise en œuvre et calendrier (2 pages)**

Cette section décrit en détail les rôles, les responsabilités et le calendrier en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie.

8. **Coût et financement (2 pages)**

Cette partie contient une estimation des coûts associés à la mise en œuvre de la stratégie dans les délais impartis et énumère les sources de financement (financement du projet, contributions en nature, ressources extrabudgétaires, etc.).

9. Gestion des risques (1/2 page)

Cette section recense les risques susceptibles d'entraver la mise en œuvre de la stratégie en matière d'égalité des sexes, tels que le roulement fréquent du personnel. Les mesures à prendre pour atténuer ou réduire ces risques, notamment en investissant dans le perfectionnement et la promotion à long terme du personnel à l'interne, sont également indiquées.

10. Cadre de résultats (1 page)

Le cadre de résultats représente un outil efficace pour communiquer l'essence de la stratégie et du suivi.

Objectif	Activités	Intrants requis	Résultats escomptés	Indicateurs	Hypothèses	Durée	Responsabilité

Annexe 3: Éléments clés pour l'élaboration du manuel d'exécution du projet

Le manuel d'exécution du projet décrit en détail les étapes de la mise en œuvre du projet. L'équipe de consultants sur la conception établit une ébauche du manuel pour guider l'UGP dans la préparation du manuel détaillé. Le manuel d'exécution détaillé est élaboré par le bureau de gestion du projet ou par le responsable de la gestion du projet et approuvé par le FIDA dès que possible au cours de la première année d'exécution du projet.

L'objectif du manuel d'exécution du projet est de fournir le contexte et la justification de la structure et des processus d'exécution du projet et de définir l'organisation, les responsabilités, les procédures, les processus, les critères de sélection, les rapports, la gestion financière et la passation de marchés, les relations avec les parties prenantes et toute autre modalité nécessaire à la mise en œuvre du projet. De ce fait, le manuel devrait constituer un outil pratique pour les personnes responsables de l'exécution du projet à divers niveaux.

- Prendre en considération les connaissances de base et de l'expérience du personnel lors de l'élaboration du manuel d'exécution du projet, pour décider du niveau de détail à adopter.
- Mettre en place des procédures claires pour aider le personnel à sélectionner les communautés en fonction de la pauvreté et de critères fondés sur le potentiel, notamment en ce qui concerne les ménages/exploitations agricoles (par exemple, pour les démonstrations) et les individus (pour le crédit, la formation).
- Veiller à ce que les questions liées au ciblage et au genre soient pleinement abordées.
- Prévoir des approches et des mécanismes qui permettent de maintenir l'accent sur les populations pauvres.
- Rédiger une annexe spécifique au manuel d'exécution lorsqu'il est nécessaire d'expliquer les concepts de base de la pauvreté, du développement, de la participation, du ciblage, du genre et de la durabilité au personnel du développement communautaire.
- Inclure des indicateurs de suivi pour le ciblage et la prise en compte de la problématique femmes-hommes.
- Faire figurer des lignes directrices pour l'organisation de formation et la création d'outils de communication tenant compte des questions d'égalité des sexes.
- Veiller à ce que la problématique femmes-hommes soit prise en compte dans les activités, ainsi que dans les budgets et les mandats du personnel proposés.
- Garder à l'esprit que le manuel d'exécution du projet, en tant que document évolutif, peut être modifié et ajusté, en particulier après l'examen à mi-parcours.

Annexe 4: Liste de vérification pour préparer des formations et des réunions inclusives qui tiennent compte des questions de genre

Préparation et planification

- Qui sont les participants cibles de l'événement?
- Quels sont les obstacles à la participation pleine et égale des femmes et des pauvres: sécurité, finances, obligations familiales, devoirs professionnels, contraintes juridiques, considérations morales/religieuses, etc.? Comment peut-on y remédier?
- Des ressources financières ont-elles été allouées pour répondre à ces besoins?
- Est-il plus approprié de faire appel à un formateur/animateur de sexe féminin ou masculin? Quels sont les avantages et les inconvénients de chacun?
- Le formateur est-il sensible à la problématique femmes-hommes et conscient des questions relatives au genre qui affectent l'environnement d'apprentissage?
- Le lieu de formation est-il accessible, sûr et adapté aux participantes (à proximité du domicile ou du lieu de travail, équipé pour accueillir les femmes et les enfants dont elles ont la charge, bon état des latrines des femmes, etc.)?
- Le moment et la durée des interventions sont-ils adaptés à la disponibilité des femmes et n'entrent-ils pas en conflit avec d'autres responsabilités, telles que la collecte de l'eau, la préparation des repas, les couvre-feux, les problèmes d'insécurité, etc.?
- Les participants doivent-ils contribuer au coût de la formation? En ont-ils les moyens?

Durant la formation

- Le contenu de la formation est-il utile aux femmes et aux hommes?
- Un langage non sexiste est-il utilisé dans les textes oraux et écrits? Les images et les illustrations reflètent-elles et valorisent-elles les expériences des femmes et des hommes?
- Le langage utilisé est-il simple et adapté aux niveaux de compréhension des participants?
- Les méthodes d'enseignement et les approches d'apprentissage sont-elles inclusives, participatives et visent-elle à "transformer les rapports entre les sexes", de sorte à assurer la pleine et égale participation des femmes à la formation?
- Les méthodes utilisées encouragent-elles une participation égale des sexes, notamment grâce à des discussions de groupe et en binômes, à un système de présidence tournante, à un temps de parole limité pour chaque participant, aux demandes faites à chaque participant de dire quelques mots, etc.?
- La proportion de femmes et d'hommes participant à chaque séance/atelier/groupe de travail (c'est-à-dire les groupes mixtes ou unisexes, selon le cas) fait-elle l'objet d'un suivi?

Après la formation

- Un suivi est-il prévu pour examiner la façon dont les participantes et les participants appliquent les nouvelles compétences et connaissances acquises?
- Les rapports finaux, les recommandations, les déclarations et les publications reflètent-ils pleinement les questions d'égalité des sexes soulevées au cours des discussions?

- Est-il demandé aux participants d'indiquer leur sexe dans le formulaire d'évaluation pour déterminer si les besoins et attentes des femmes et des hommes ont été satisfaits?

Annexe 5: Liste de vérification relative à l'autoévaluation du FIDA pour analyser la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les modalités d'exécution des projets

Barème: 0 = aucun critère rempli 1 = prise en compte partielle 2 = satisfaisant 3 = très satisfaisant

Étude de référence ou analyse des questions de genre **Note attribuée: _____**

- ✓ Une enquête de référence ou une analyse des questions de genre a-t-elle été entreprise?
- ✓ Les besoins et les priorités des différentes catégories de femmes et d'hommes pauvres ont-ils été évalués?
- ✓ Les résultats de l'analyse ont-ils été utilisés pour planifier et mettre en œuvre les activités du projet?
- ✓ Les composantes et sous-composantes du projet ont-elles été analysées du point de vue des bénéficiaires (pauvreté, sexe, âge)?

Stratégie en matière de genre du projet **Note attribuée: _____**

- ✓ Le projet dispose-t-il d'une stratégie spécifique en matière de genre, qui couvre à la fois la gestion du projet et les interventions?
- ✓ La stratégie répond-elle à l'étude de référence?
- ✓ La stratégie en matière de genre concerne-t-elle également les hommes?
- ✓ La stratégie établit-elle une distinction entre les besoins des jeunes femmes et ceux des jeunes hommes?
- ✓ Porte-t-elle sur l'autonomisation économique, la prise de décision et la charge de travail?
- ✓ Comporte-t-elle des indicateurs et des échéanciers?
- ✓ Les responsabilités en matière de mise en œuvre sont-elles bien définies (qui fait quoi)?
- ✓ La stratégie prévoit-elle l'accès aux divers programmes nationaux et politiques publiques en faveur des femmes?

Effectifs et capacité du personnel **Note attribuée: _____**

- ✓ L'engagement en faveur de l'égalité des sexes se reflète-t-il dans les mandats du personnel de l'UGP?
- ✓ Le recrutement de personnel féminin et de jeunes est-il encouragé?
- ✓ Quelle est la proportion de femmes par rapport aux hommes? À différents niveaux de responsabilité?
- ✓ Le personnel possède-t-il les compétences requises pour traiter les questions relatives au genre et fournir aux femmes les contributions et l'appui particuliers dont elles ont besoin?
- ✓ Le personnel, notamment de suivi-évaluation, a-t-il reçu une formation technique sur le genre?
- ✓ Le personnel de terrain féminin est-il affecté à la fourniture de biens et de services aux femmes bénéficiaires, si nécessaire?
- ✓ Existe-t-il un spécialiste ou un coordonnateur des questions relatives au genre dans l'UGP?

Financement **Note attribuée: _____**

- ✓ Les niveaux de financement sont-ils suffisants pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes?
- ✓ Le projet dispose-t-il d'un système de suivi des flux de fonds qui permette une comparaison entre les sexes?

Méthodes de travail et planification **Note attribuée: _____**

- ✓ Le directeurs et les responsables des composantes assument-ils la responsabilité de l'intégration de la problématique femmes-hommes dans leurs domaines de travail respectifs ou la délèguent-ils au coordonnateur des questions relatives au genre?
- ✓ L'UGP travaille-t-elle en équipe avec le coordonnateur des questions relatives au genre?
- ✓ Les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes sont-elles régulièrement examinées dans les réunions du personnel?

- ✓ Les processus annuels de planification du travail et de budgétisation tiennent-ils compte des questions de genre et des activités spécifiques y sont-elles régulièrement prévues?
- ✓ L'environnement de travail répond-il aux besoins spécifiques du personnel féminin, en particulier du personnel de terrain (horaires flexibles, aide à la mobilité, etc.)?

Partenaires et contreparties **Note attribuée: _____**

- ✓ L'expérience du "travail avec les femmes" a-t-elle été prise en compte dans le choix des organisations non gouvernementales et des autres partenaires d'exécution?
- ✓ Les partenaires d'exécution s'efforcent-ils d'atteindre ou de faire participer les femmes les plus pauvres?
- ✓ Le projet a-t-il fait participer les partenaires institutionnels/gouvernementaux aux formations sur les questions de genre?

Environnement politique **Note attribuée: _____**

- ✓ Le projet participe-t-il efficacement aux campagnes de sensibilisation et à la concertation sur les politiques (pour mettre au point des politiques opportunes ou éliminer les obstacles politiques)?

Modalités opérationnelles et mécanismes d'exécution **Note attribuée: _____**

- ✓ Existe-t-il des activités spécifiquement destinées aux femmes et visant à accroître leur capacité à participer (telles que des activités de renforcement des capacités et de la confiance, la formation de groupes, des formations aux fonctions d'encadrement, etc.)?
- ✓ Des mesures proactive ou de discrimination positive (telles que des quotas) sont-elles prises pour promouvoir la représentation des femmes dans les principaux organes de décision liés au projet?
- ✓ Les réunions et consultations avec les femmes au niveau communautaire sont-elles aussi inclusives que possible (en veillant notamment à ce que des femmes de différents âges, situation matrimoniale ou caste y participent), par exemple grâce à l'organisation de réunions ouvertes à toutes les femmes, faisant ainsi évoluer les pratiques traditionnelles qui peuvent exclure des catégories spécifiques de femmes, comme les veuves ou les jeunes femmes, etc.)?
- ✓ Les informations sur le projet et sur la façon d'accéder aux avantages et aux services ont-elles été communiquées aux femmes au même degré que les hommes, et en particulier aux femmes pauvres?
- ✓ L'accès aux services du projet est-il aisé (notamment en ce qui concerne le formulaire à remplir, le lieu, le langage, etc.)?
- ✓ Les contributions des bénéficiaires requises, le cas échéant, sont-elles abordables par différentes catégories de femmes?

Suivi-évaluation **Note attribuée: _____**

- ✓ Toutes les données de suivi relatives aux personnes sont-elles régulièrement ventilées par sexe et par âge?
- ✓ Le système de suivi-évaluation du projet mesure-t-il explicitement les incidences du projet en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes?
- ✓ Des données ventilées par sexe et par âge sont-elles recueillies pour suivre les résultats et contrôler les indicateurs du cadre logique?
- ✓ Les rapports de suivi analysent-ils et interprètent-ils les données en tenant compte de la problématique femmes-hommes?
- ✓ Les conclusions sont-elles communiquées aux bénéficiaires (femmes et hommes) et aux parties prenantes (UGP et travailleurs de terrain, organismes partenaires) dans un format compréhensible et en temps utile pour permettre d'apporter des ajustements au projet?
- ✓ Les outils et méthodes utilisés pour la collecte des données sont-ils inclusifs et non discriminatoires (par exemple, utilisation de questions et d'un langage appropriés; calendrier des réunions; tenue de réunions réservées aux femmes, etc.)?

Note totale du projet **Note attribuée: _____**

Comparer la note totale à la plage de résultats suivante:

Le projet ne tient pas compte de la problématique femmes-hommes	0-9
Le projet adopte une position neutre face à la problématique femmes-hommes	10-14
Le projet tient compte de la problématique femmes-hommes	15-19
Le projet contient des approches visant à transformer les rapports entre les sexes	20 et plus

Annexe 6: Évaluation de la performance en matière de ciblage et de genre pendant les missions de supervision et d'appui à l'exécution

Ciblage – questions à poser et informations à obtenir

A. Résultats en matière de ciblage: qui en bénéfice et y participe réellement?

- Les groupes cibles ont-ils été correctement classés par catégories lors de la conception initiale du projet? Le projet est-il axé sur les groupes cibles du FIDA (les personnes pauvres en situation d'insécurité alimentaire)? Quelles sont les caractéristiques socioéconomiques des participants aux différentes activités du projet (par exemple, rentrent-ils clairement dans les catégories "très pauvres", "moyennement pauvres" ou "non-pauvres")?
- Quelles sont les réalités et les perceptions locales en ce qui concerne les personnes qui participent au projet et en bénéficient ou non, et pourquoi? Les femmes participent-elles à part égale avec les hommes aux différentes activités? Les non-pauvres en tirent-ils un bénéfice excessif?
- Des évaluations de la pauvreté, des moyens d'existence et de l'égalité des sexes ont-elles été réalisées pendant la durée de vie du projet? Le cas échéant, les résultats ont-ils été communiqués aux responsables de la gestion du projet et quelles suites y ont-ils donné?

B. Mise en œuvre des mesures de ciblage et de facilitation

- Quelles sont les attitudes et les aptitudes des partenaires d'exécution dans les domaines du ciblage de la pauvreté, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes? Dans quelle mesure les activités de renforcement des capacités ont-elles permis de renforcer les attitudes et les aptitudes des parties prenantes et des partenaires dans le domaine du ciblage de la pauvreté, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes? Faut-il faire davantage pour s'assurer que toutes les parties prenantes comprennent bien le projet?
- Le projet a-t-il pu participer à la concertation sur les politiques en relation avec les questions liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes? Que peut faire le projet pour contribuer efficacement à la concertation sur les politiques? Ciblage géographique (s'il y a lieu)?
- Quels critères ont été établis, le cas échéant, pour sélectionner certaines communautés? Les critères de sélection ont-ils été appliqués? Les communautés plus pauvres des zones plus reculées ont-elles été visées?
- Comment les mécanismes de ciblage géographique ont-ils été redéfinis pour surmonter ces problèmes?
- Les communautés cibles en bénéficient-elles comme prévu? Comment les activités du projet ont-elles été réorientées pour permettre de mieux atteindre les communautés cibles? Mesures d'autociblage?
- Les biens et services fournis dans le cadre du projet correspondent-ils aux priorités et aux stratégies de subsistance des groupes cibles, et des femmes par rapport aux hommes? Les mécanismes d'autociblage attirent-ils les bons groupes cibles? Les non-pauvres en tirent-ils un bénéfice excessif? Faut-il faire davantage pour améliorer l'autociblage des activités du projet?

- Le temps, la main-d'œuvre et les ressources financières nécessaires pour participer aux activités du projet sont-ils adaptés aux différents groupes cibles, et aux femmes par rapport aux hommes? Ces critères doivent-ils être révisés pour accroître la participation des groupes cibles? Quelles mesures d'autonomisation et de renforcement des capacités ont été prises?
- Comment l'information sur le projet a-t-elle été communiquée aux différentes communautés et catégories de personnes? Le projet a-t-il mis en place des campagnes d'information et de communication particulières pour atteindre des groupes cibles spécifiques? Les groupes cibles sont-ils bien informés des débouchés offerts par les projets? Faut-il faire davantage pour améliorer la circulation de l'information?
- Quelles activités de formation et autres activités de renforcement des capacités ont été mises en œuvre? Qui a participé et qui n'a pas participé? La participation des femmes et des hommes a-t-elle été égale? Faut-il prévoir davantage d'activités pour permettre aux groupes cibles de participer aux activités du projet?
- Dans le cas des projets axés sur la demande, qui participe à la prise de décision concernant les activités à financer et les bénéficiaires, et qui n'y participe pas? Que pourrait-on faire pour rendre le processus plus participatif et représentatif?
- Quelles mesures ont été prises pour accroître la capacité et la représentativité des organisations à assise communautaire et des organes de décision? Les femmes sont-elles aussi bien représentées que les hommes dans ces organes? Faut-il faire davantage pour encourager la participation des groupes cibles et des femmes à la prise de décision?
- Faut-il entreprendre davantage d'activités au niveau communautaire pour favoriser l'autonomisation des femmes et promouvoir l'égalité des sexes? Le ciblage direct est-il nécessaire?
- Dans les cas où les services ou les ressources doivent être acheminés vers des personnes ou des ménages précis, la participation à l'établissement et à l'application des critères d'admissibilité a-t-elle été large et équitable? Comment est-il possible de rendre le processus plus inclusif?
- Comment les critères de sélection ont-ils été appliqués? Sont-ils efficaces pour atteindre les groupes cibles? Doivent-ils être revus pour améliorer la portée du projet?
- Des objectifs quantitatifs ou des quotas sont-ils appliqués et suivis en ce qui concerne certaines catégories de personnes et la participation des femmes à diverses activités? Faut-il accorder plus d'attention aux procédures susceptibles d'encourager ou de limiter la participation équitable des femmes et des hommes, y compris les plus pauvres?
- Les investissements prévus dans le cadre d'un projet ou les microprojets nécessitent-ils une contribution en espèces ou en nature? Les communautés et groupes cibles les plus pauvres sont-ils en mesure d'assumer le paiement de cette contribution? Empêche-t-elle certaines catégories du groupe cible de participer au projet ou d'en bénéficier? Comment ce problème peut-il être résolu?
- Les procédures établies pour l'accès aux services ou aux microprojets tiennent-elles compte, notamment, des niveaux d'alphabétisation, des compétences linguistiques, de la complexité, de la mobilité et de l'exigence de garantie dans les groupes cibles? Doivent-elles être modifiées pour permettre au projet de devenir plus inclusif?
- Dans le cas des projets de développement impulsés par les communautés ou des fonds de développement communautaire, qui participe aux décisions concernant les activités à soutenir? La communauté trouve-t-elle les procédures transparentes? Faut-il faire davantage pour accroître la transparence?
- Quels mécanismes sont en place pour éviter que les moins pauvres ne profitent de manière excessive des avantages du projet? Faut-il faire davantage?

C. Suivi de la performance du ciblage

- Le système de suivi permet-il de rendre compte de la façon dont les différents groupes cibles participent au projet et en bénéficient? Est-il capable d'indiquer si les groupes cibles en bénéficient comme il était prévu? Est-il capable de déterminer si les femmes et les hommes pauvres des zones rurales se sont autonomisés sur le plan économique et social? Le cas échéant, les résultats ont-ils été communiqués aux responsables de la gestion du projet et quelles suites y ont-ils donné?
- Le système de suivi est-il capable de déterminer si la performance en matière de ciblage est satisfaisante ou non? L'efficacité du ciblage a-t-elle été évaluée? Le cas échéant, les résultats ont-ils été communiqués aux responsables de la gestion du projet et quelles suites y ont-ils donné?
- Existe-t-il des données ventilées par sexe ou des informations qualitatives sur la participation des différentes catégories de personnes aux diverses activités du projet? Ces données font-elles l'objet d'une analyse des questions de genre et les résultats sont-ils communiqués aux responsables de la gestion du projet?
- La performance des partenaires d'exécution et du personnel de terrain dans le cadre du projet est-elle suivie en ce qui concerne l'information des communautés et des femmes les plus pauvres? Les résultats sont-ils communiqués aux responsables de la gestion du projet et quelles suites y ont-ils donné?
- Le projet permet-il de vérifier si les communautés sont satisfaites des structures mises en place, de la performance des prestataires de services et de l'utilisation des fonds? Est-il prévu que les communautés formulent des commentaires concernant qui a bénéficié du projet et dans quelle mesure? Comment ces informations sont-elles communiquées aux chefs de projet et comment ceux-ci les mettent-ils à profit?

Égalité des sexes – questions à poser et informations à obtenir

- Le projet met-il en œuvre une stratégie axée sur le genre visant à:
  - Permettre aux femmes d'avoir un meilleur accès aux actifs de base – capitaux, terre, savoirs et techniques – et de mieux les contrôler?
  - Renforcer leur rôle au sein des organismes et, par conséquent, leur rôle décisionnel dans les affaires communautaires et leur représentation dans les institutions locales?
  - Améliorer le bien-être et réduire la charge de travail des femmes?
- Le projet met-il en œuvre des mesures opérationnelles pour veiller à ce que les femmes et les hommes participent aux activités prévues et en tirent profit sur un pied d'égalité, notamment:
  - Contient-il et fixe-t-il des objectifs concernant la proportion de participantes à atteindre selon les activités et composantes du projet?
  - Les femmes participent-elles aux organes de décision liés aux projets (associations d'irrigants, comités décisionnaires pour les microprojets, etc.) et dans quelle proportion?
  - Les mandats du personnel de l'UGP (et en particulier du chef de projet) reflètent-ils l'attention accordée aux questions d'égalité des sexes et à d'autonomisation des femmes dans la gestion du projet? Est-ce qu'un membre de l'UGP a des responsabilités définies en matière d'intégration de la problématique femmes-hommes? Quelle est la proportion de femmes et d'hommes au sein de l'UGP elle-même?

  - Quelles mesures le projet met-il en place pour accroître la sensibilisation des femmes (par exemple, par l'intermédiaire du personnel de terrain féminin, des promoteurs de groupes d'organisations non gouvernementales, etc.), en particulier quand la mobilité des femmes est limitée?
  - Est-ce que le PTBA alloue des ressources financières et humaines spécifiques aux questions de genre (sensibilisation et formation à la problématique femmes-hommes)?

- La stratégie axée sur le genre a-t-elle été examinée lors de l'atelier de démarrage? A-t-elle besoin d'être révisée ou mise à jour?
- L'UGP et les principaux partenaires d'exécution sont-ils déterminés à mettre en œuvre une telle stratégie?
- Les résultats ventilés par sexe et les données d'impact sont-ils collectés de façon régulière?

Source: FIDA, Directives opérationnelles concernant la supervision et l'appui à l'exécution des projets et programmes financés par les prêts et dons du FIDA, Rome, septembre 2007.

Annexe 7: Marqueur de l'égalité des sexes du FIDA pour évaluer la prise en compte des questions de genre pendant la mise en œuvre et à l'achèvement du projet

Note	Exécution du projet (rapport sur l'état d'avancement du projet)	Achèvement du projet (rapport d'achèvement du projet et évaluation)
1 Très insuffisant = Ne tient pas compte de la problématique femmes-hommes	▪ Rien n'est entrepris pour résoudre les problèmes d'inégalité ou intégrer les questions de genre dans les activités ou dans les modalités d'exécution du projet.	▪ Rien n'a été entrepris pour résoudre les problèmes d'inégalité ou intégrer les questions de genre dans les activités du projet.
2 Insuffisant = Adopte une position neutre face à la problématique femmes-hommes	▪ L'accent mis sur les questions d'égalité des sexes est vague et erratique. ▪ Les mesures et procédures opérationnelles sont inadéquates, tout comme les ressources. ▪ Le projet rend rarement compte des différences fondées sur le genre en matière de participation et de bénéfices ou en assure rarement le suivi.	▪ L'accent mis sur les questions d'égalité des sexes a été vague et erratique. ▪ Le projet n'a pas contribué à améliorer l'impact sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. ▪ Les mesures et procédures opérationnelles ont été inadéquates, tout comme l'affectation des ressources.
3 Plutôt insuffisant = Tient compte de la problématique femmes-hommes	▪ Certaines mesures sont prises pour renforcer la prise en compte des questions de genre. ▪ Toutefois, l'engagement des responsables de la gestion du projet et des agents d'exécution est faible. ▪ Les mesures, procédures et ressources opérationnelles sont inadéquates. ▪ Suivi et établissement de rapports limités.	▪ Des mesures limitées ont été prises pour renforcer la prise en considération de la problématique femmes-hommes et des efforts ont été déployés pour faciliter la participation des femmes. ▪ Les mesures et procédures opérationnelles ont été inadéquates et les ressources allouées ont été insuffisantes.
4 Plutôt satisfaisant = Intègre partiellement les questions d'égalité des sexes	▪ Le projet contribue partiellement à répondre aux besoins des femmes et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, deux des trois objectifs de la politique en matière d'égalité des sexes. ▪ Les responsables de la gestion et les responsables de l'exécution du projet font preuve d'un engagement partiel en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. ▪ Des mesures et des procédures opérationnelles ont été mises en place pour certains aspects d'exécution du projet, avec des ressources limitées. ▪ Le projet assure occasionnellement le suivi et rend compte des différences	▪ Le projet a partiellement contribué à répondre aux besoins des femmes et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, deux des trois objectifs de la politique en matière d'égalité des sexes. ▪ Des efforts ont été déployés pour faciliter la participation des femmes, qui ont représenté un nombre important de bénéficiaires. ▪ Les mesures et procédures opérationnelles ont été adéquates, y compris les systèmes de suivi-évaluation, tout comme l'affectation des ressources. ▪ Les effets en matière d'égalité des sexes ont des chances d'être durables.

Note	Exécution du projet (rapport sur l'état d'avancement du projet)	Achèvement du projet (rapport d'achèvement du projet et évaluation)
	fondées sur le genre en matière de participation et de bénéfices.	
5 Satisfaisant = Intègre les questions d'égalité des sexes	▪ Le projet contribue de manière importante à répondre aux besoins des femmes et à assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, répondant ainsi aux trois objectifs de la politique en matière d'égalité des sexes. ▪ Les responsables de la gestion et les responsables de l'exécution du projet font preuve d'engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le projet a investi dans le renforcement des capacités en faveur de la prise en considération de la problématique femmes-hommes. ▪ Des mesures et des procédures opérationnelles sont mises en place pour tous les principaux aspects, y compris des ressources financières et humaines. ▪ Le projet assure un suivi régulier et rend compte des différences fondées sur le genre en matière de participation, de résultats et d'avantages et utilise ces informations pour améliorer la performance.	▪ Le projet a contribué de manière importante à répondre aux besoins des femmes et à assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, répondant ainsi aux trois objectifs de la politique en matière d'égalité des sexes. ▪ Les procédures et l'affectation des ressources ont été appropriées. ▪ Les questions relatives au genre ont été prises en considération dans les processus d'exécution. ▪ Les femmes ont représenté un nombre important des bénéficiaires. ▪ Les effets en matière d'égalité des sexes ont des chances de perdurer au-delà de la durée de vie du projet.
6 Très satisfaisant = Vise à transformer les rapports entre les sexes	▪ Le projet contribue de manière importante à la transformation des rapports entre les sexes, répondant ainsi aux trois objectifs de la politique en matière d'égalité des sexes et participant à la concertation sur les politiques. ▪ Les responsables de la gestion et les responsables de l'exécution s'engagent pleinement en faveur de la transformation des rapports entre les sexes. ▪ Des mesures et procédures opérationnelles sont mises en place, les ressources humaines et financières adéquates sont mobilisées. ▪ Le projet assure un suivi constant et rend compte des différences fondées sur le genre en matière de participation, de résultats et d'avantages et utilise ces informations pour permettre au projet de contribuer davantage à la transformation des rapports entre les sexes.	▪ Le projet a contribué de manière importante à la transformation des rapports entre les sexes, répondant ainsi aux trois objectifs de la politique en matière d'égalité des sexes et participant à la concertation sur les politiques. ▪ La problématique femmes-hommes a été prise en considération dans le projet et la situation des femmes et des hommes s'en est trouvée améliorée. ▪ Les femmes ont représenté un nombre important des bénéficiaires. ▪ Les procédures et l'affectation des ressources ont été appropriées. ▪ Les effets en matière d'égalité des sexes ont des chances d'être durables.

Annexe 8: Indicateurs du SYGRI au niveau des produits et des résultats prenant en compte les questions de genre

Indicateurs relatifs à l'égalité des sexes dans le système SYGRI			
Objectifs stratégiques de la politique en matière d'égalité des sexes	**Domaines d'intérêt thématique**	**Indicateurs de produits**	**Indicateurs de résultats**
Portée		• Nombre de personne bénéficiant des services promus ou appuyés par le projet [C, S, Y, IND] o Nombre correspondant de ménages touchés [Lead] o Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages [Lead]	
Autonomisation économique	**Accès aux ressources naturelles**	• Nombre de personnes dont les droits de propriété ou d'utilisation des ressources naturelles ont été enregistrés dans des cadastres nationaux ou des systèmes de gestion de l'information géographique [S, Y, IND]	• (Nombre) pourcentage de personnes/ménages faisant état d'un accès amélioré à la terre, aux forêts, à l'eau ou aux plans d'eau à des fins productives [S, Y, Lead, IND, SEC] • (Nombre) pourcentage de personnes/ménages indiquant une réduction de la rareté de l'eau pour les besoins de la production [S, Y, Lead, IND, SEC] • (Nombre) pourcentage de personnes/ménages faisant état de l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés [S, Y, Lead, IND, SEC] • (Nombre) pourcentage de personnes/ménages indiquant une augmentation de la production [S, Y, Lead, IND, SEC]
	Accès aux technologies agricoles et aux services de production	• Nombre de producteurs ruraux ayant accès à des intrants de production ou à des paquets technologiques [S, Y, IND] • Nombre de personnes formées aux pratiques ou technologies de production [SIP, S, Y, IND, SEC]	
	Services financiers inclusifs	• Nombre de personnes vivant dans les zones rurales ayant accès à des services financiers [S, Y, IND, P] (épargne, crédit, assurance, envois de fonds, etc.) • Nombre de personnes ayant reçu une formation d'initiation aux questions financières ou à l'utilisation des produits et services financiers [S, Y, IND]	• (Nombre) pourcentage de personnes/ménages faisant état d'une utilisation des services financiers [S, Y, Lead, IND, P]
	Diversification des entreprises rurales et des perspectives d'emploi	• Nombre d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises [SIP, Lead, IND] • Nombre de personnes formées à des activités rémunératrices ou de gestion d'entreprise [S, Y, IND]	• Nombre de nouveaux emplois créés [S, Y, IND] *(nouveau)* • (Nombre) pourcentage d'entreprises rurales ayant reçu un appui indiquant une augmentation des bénéfices [SIP, Lead, SEC] *(nouveau)* • (Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant avoir participé à au moins une nouvelle activité rémunératrice [S, Y, Lead, IND, SEC] • Nombre (pourcentage) d'organisations de producteurs ruraux ayant établi des partenariats formels, des accords ou des contrats avec des entités publiques ou privées [Lead, IND, SEC] (*nouveau*) • (Nombre) pourcentage d'organisations de producteurs ruraux déclarant une augmentation de leurs ventes [Lead]

Indicateurs relatifs à l'égalité des sexes dans le système SYGRI			
Objectifs stratégiques de la politique en matière d'égalité des sexes	**Domaines d'intérêt thématique**	**Indicateurs de produits**	**Indicateurs de résultats**
			(nouveau)
Voix et prise de décision	**Organisations de producteurs ruraux** **Infrastructures rurales**	• Nombre d'organisations de producteurs ruraux recevant un appui [SIP, S, Y, Lead, IND] *(indicateurs modifiés 1.4.4 et 1.4.6 du SYGRI actuel)* • Nombre de producteurs ruraux membres d'une organisation de producteurs recevant un appui [SIP, S, Y, Lead, IND] *(nouveau)*	• (Nombre) pourcentage de membres d'une organisation de producteurs ruraux soutenus déclarant la fourniture par leur organisation de services nouveaux ou améliorés [S, Y, Lead, IND]
Répartition équitable de la charge de travail et changements climatiques	**Durabilité environ-nementale et changements climatiques**	• Nombre de groupes recevant un appui pour la gestion durable des ressources naturelles et des risques climatiques [C, SIP, Lead, IND] *(indicateur modifié 1.6.11 du SYGRI actuel)* • Nombre de personnes bénéficiant de services d'information sur le climat [C, S, Y, IND] • Nombre de personnes ayant accès à des technologies de fixation du carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre [C, S, Y, IND] *(indicateur modifié 1.1.18 du SYGRI actuel)*	• (Nombre) pourcentage de personnes/ménages faisant état de l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes face au climat [S, Y, Lead, IND] • (Nombre) pourcentage de personnes/ménages faisant état d'une amélioration de leur accès physique aux marchés ainsi qu'aux installations de transformation et de stockage [S, Y, Lead, IND, SEC] • (Nombre) pourcentage de personnes/ménages faisant état d'une réduction importante du temps consacré à la collecte d'eau ou de combustible [S, Y, Lead, IND]
Nutrition		• Nombre de personnes/ménages recevant un appui ciblé pour améliorer leur nutrition [S, Lead, Y, IND] *(nouveau)*	• (Nombre) pourcentage de femmes déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire [Y, IND] *(nouveau)*

Légende:

SIP : indicateurs spécifiques concernant les peuples autochtones pour les projets pertinents.
C : indicateurs obligatoires du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne.
S : les données communiquées sur les bénéficiaires devraient être ventilées par sexe.
Lead : les données communiquées concernant le chef de ménage, le propriétaire de petite et microentreprise ou le chef de groupe (selon le cas) devraient être ventilées par sexe.
Y : les données communiquées sur les bénéficiaires devraient être ventilées par âge ("jeune" ou "non-jeune" suivant la définition nationale du terme "jeune").
IND : le nombre de bénéficiaires autochtones doit être suivi et indiqué séparément.
P : les données communiquées devraient être ventilées par type de produit financier rural.
SEC : les données communiquées devraient être ventilées par secteur (cultures/élevage/foresterie/pêche).

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44 - 00142 Rome, Italie
Téléphone: +39 06 54591 - Télécopie: +39 06 5043463
Courriel: ifad@ifad.org
www.ifad.org

facebook.com/ifad
instagram.com/ifadnews
linkedin.com/company/ifad
twitter.com/ifad
youtube.com/user/ifadTV